Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260507-DELIB_2026_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit AVRIL à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire (sauf pour le vote du compte financier unique où Madame VANHOOVE Stéphanie, troisième adjointe, prend la présidence).

Date de la convocation : 16 avril 2026.

Présents : **Mesdames et Messieurs** LUCAS Yannick, VANHOOVE Stéphanie, LAGUETTE Pascal, L'HERMITTE Christelle, HINAULT Alexandre, MOYON Soizick, BONJOUR Jérôme, METAYER Céline, ATTORRESI Vincent et FINET Virginie.

Absents Excusés : Mme DELAUNEY Réjane, Mr BEAUCHESNE Erwan, Mr ROBERT Frédéric, Mme LENORMAND Clarisse, Mme LELANDAIS Soizic.

Procurations : Mr ROBERT Frédéric a donné procuration à Mr LAGUETTE Pascal

Secrétaire de Séance : Mme VANHOOVE Stéphanie

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 Avril 2026.

2026 -21 : NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE :

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE :

Monsieur le Maire expose que le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé :
du Maire
de membres élus par et parmi le conseil municipal
de membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération du conseil municipal dans la limite maximum de 8 membres élus et 8 membres nommés et dans la limite minimum de 4 membres élus et 4 membres nommés.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de fixer à DIX le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S soit :
- le Maire (Président)
- 5 membres élus par le Conseil Municipal
- 5 membres nommés par le Maire

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260507-DELIB_2026_21-DE

Sont élus, à l'unanimité des membres présents en qualité de représentants du Conseil Municipal auprès du C.C.A.S:
-Monsieur LUCAS Yannick, Président.

Membres élus :

- Madame METAYER Céline
- Monsieur LAGUETE Pascal
- Madame MOYON Soizick
-Madame DELAUNEY Réjane
-Madame L'HERMITTE Christelle

Membres nommés :

-Monsieur ROBERT Marcel
-Madame PERROT Mélanie
-Monsieur DELEPINE Fabien
-Madame LEROY Anita
-Monsieur HOUEL Joseph

Certifié exécutoire.
Certifié transmis en Préfecture le :04/05/2026

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

La Secrétaire de Séance,
Mme VANHOOVE Stéphanie